



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Le **Courrier** de l'UNESCO

2008 • Numéro 9 • ISSN 1993-8616



**Droits de l'homme :
un chemin épineux**



Œuvre exposée à l'UNESCO (septembre 2008).
© UNESCO/Michel Ravassard

Du franquisme en Espagne au révisionnisme historique de Hindutva en Inde, en passant par les dictatures de l'Amérique du Sud, la triste mémoire du passé peut contribuer au respect des droits de l'homme, à condition d'être dévoilée et restaurée.

2

À l'occasion du sixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Courrier propose quelques regards en arrière qui permettent d'aller de l'avant.

Dans notre éditorial, Pierre Sané, Sous-directeur général de l'UNESCO pour les Sciences sociales et humaines, fait le point sur la réalité de la dignité de l'individu dans le monde aujourd'hui.

Photo de couverture : La mémoire, une clé pour le respect des droits de l'homme.
© UNESCO/Ariane Bailey

Ce document est la version en format PDF du *Courrier de l'UNESCO*, également disponible en ligne sur : www.unesco.org/fr/courier



Reproduit avec l'aimable autorisation de la galerie Xavier Hufkens (Bruxelles, Belgique). « Chambre » (1996). Antony Gormley (Royaume-Uni). © Antony Gormley

Sommaire

Dossier

Droits humains et dignité de l'individu	3
Les droits de l'homme sont inaliénables et indivisibles	4
L'insoutenable poids de l'absence	7
Les idéologies aux prises avec l'histoire	9
Espagne : le pacte du silence	11
La quatrième dimension	13

Rubriques

Éclairage : Vers un pacte interhumain	15
Hommage : Restituer à l'Afrique sa dignité	17
Le mois prochain : Le Courrier de l'UNESCO fête ses 60 ans	19

DROITS HUMAINS ET DIGNITÉ DE L'INDIVIDU

Soixante ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, quelle est la réalité de la dignité de l'individu et du respect des droits humains, dans un monde où des milliards d'individus souffrent de la pauvreté ? La défense des idéaux et missions contenus dans la Déclaration passe par la lutte contre la pauvreté.

Pierre Sané, *Sous-directeur général de l'UNESCO pour les Sciences sociales et humaines*

Tous les textes internationaux de protection des droits humains reposent sur le concept de dignité humaine, tel que proclamé dans le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Souvent, ce concept est davantage entendu à travers ce qui l'offense ou le heurte plutôt qu'à travers ce qui l'enrichit et l'honore, sans doute parce qu'il s'inscrit dans un contexte très particulier, celui des lendemains de l'Holocauste et de la machine de mort lancée par les Nazis. Cette affirmation forte d'une dignité commune à tous les hommes donne naissance à l'article premier de la Déclaration, célèbre entre tous : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

Mais l'égalité de dignité entre tous les êtres humains n'engendre pas que des droits. Elle constitue aussi et surtout un appel à l'action, à la vigilance et à la prévention. Reconnaître pour soi une dignité rend chacun redevable envers tous et il ne saurait exister de dignité sans solidarité et fraternité authentiques.

Soixante années après l'adoption de la Déclaration, qu'en est-il du respect fondamental de la dignité et de l'intégrité humaines, ces terreaux des droits humains ?

Force est de reconnaître qu'à l'heure actuelle une moitié de l'humanité ne bénéficie pas, même minimalement, de la juste considération de son identité et de son statut, en dépit d'avancées internationales notoires dans des domaines aussi fondamentaux que la lutte contre la torture, la condamnation juridique des atteintes faites aux femmes, la reconnaissance des droits des réfugiés ou des migrants.

La pauvreté dont souffrent atrocement des milliards d'individus constitue une violation manifeste des idéaux portés par la Déclaration et une remise en cause de son Article 28 qui énonce : « Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet. ».

Défendre les idéaux et les missions contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, c'est avant tout combattre la pauvreté, ce phénomène tentaculaire dont nous connaissons les causes, enraciné parfois dans le contexte social et culturel.

Cette lutte doit commencer par les préjugés, notamment celui de la dignité humaine perçue comme un simple refuge face aux effets

conjugés des discriminations, des exclusions, des inégalités et des injustices. Car, la notion de dignité humaine va bien au-delà. Elle est inconcevable sans le droit à l'éducation, à un logement décent, à l'hygiène. Et elle refuse la résignation et l'impuissance face aux situations vécues comme des fatalités.

Un seul exemple à mettre à nouveau en exergue – celui de la lutte contre l'extrême pauvreté – qui constitue une problématique que l'UNESCO, les organisations non gouvernementales, les décideurs politiques et la société civile doivent considérer comme un premier point de leur ordre du jour. Leur coopération est un élément décisif dans la lutte pour éradiquer la pauvreté et pour assurer un ordre international qui garantisse le respect des droits contenus dans la Déclaration.

Notre devoir de veiller à la mise en œuvre effective de tous les droits humains contenus dans la Déclaration est plus que jamais valable. Nous devons concrétiser ce respect pour les droits humains, qui est à la fois respect de l'autre dans sa différence et respect de soi. ■

LES DROITS DE L'HOMME SONT INALIÉNABLES ET INDIVISIBLES

Stéphane Hessel, diplomate et écrivain franco-allemand, a participé à cette grande aventure que fut la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Ce survivant des camps de concentration explique en quoi elle est unique et pourquoi elle doit rester universelle... mais aussi pourquoi on ne pourrait peut-être pas l'adopter aujourd'hui.

Stéphane Hessel répond aux questions de **Vincent Noce**, journaliste français



Stéphane Hessel à l'UNESCO (2008).
© UNESCO/D. Bijeljic

4

Quelle était l'atmosphère lorsque la Déclaration a été adoptée ?

Le soulagement. Il ne faut pas oublier que nous étions déjà dans une opposition croissante entre les États-Unis et l'Union soviétique. Sur les cinquante premiers pays membres

des Nations unies, trente étaient occidentaux. Cette bataille n'était donc pas gagnée d'avance. Il y eut sept abstentions. Comme on ne comptait que les votes positifs ou négatifs, la Déclaration a été adoptée par consensus. La troisième

assemblée générale de l'ONU [qui a adopté la Déclaration] s'est tenue à Paris, au Palais de Chaillot, par hasard. Le bâtiment appelé à devenir le siège à Manhattan était encore en construction. La presse a été enthousiaste, mais elle ne suivait pas beaucoup ce qui se passait à l'ONU. Notamment dans les pays européens, qui se montraient assez nationalistes.

Et les travaux préparatoires ?

La première réunion du comité réduit s'est tenue début 1946 à Manhattan. Le secrétariat, lui, était logé dans une usine désaffectée de matériel aéronautique à Long Island. Nous nous réunissions tantôt à New York, tantôt à Genève. Le Français René Cassin a été l'un des principaux moteurs des travaux. C'est grâce à lui que nous avons pu rédiger un texte ambitieux, et unique dans l'histoire des textes internationaux. Nous travaillions



La Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée à Paris, au Palais de Chaillot, en 1948. © ONU

●●● sous l'autorité d'Henri Laugier [France], qui était secrétaire général adjoint aux questions sociales et aux droits de l'homme, et du Canadien John Humphrey, directeur des droits de l'homme, qui était manchot. Cela donnait une certaine aura à notre comité, car on pensait qu'il devait être invalide de guerre [ndlr. Son bras gauche a été amputé dans son enfance].

Par la suite, quand elle a été formée, en 1947, la Commission des droits de l'homme a pris le relais. Elle était présidée par Eleanor Roosevelt, qui a joué un rôle très actif.

Il faut noter que les participants ne représentaient pas leur gouvernement. Ils étaient proposés par leur gouvernement, en fonction de leur qualité, et choisis par le secrétaire général. Cela nous donnait une grande liberté, même si nous prenions nos précautions pour ne pas trop mettre les États en difficulté. René Cassin n'a ainsi jamais rendu compte au gouvernement français.

Pour ma part, j'avais été appelé en février 1946 pour devenir directeur de cabinet d'Henri Laugier, ce qui m'a conduit à participer activement à ces travaux. Je suis resté à l'ONU quatre ans. C'était une période extraordinaire, de foisonnement et d'innovation, pour en faire le bel édifice qu'elle est devenue.

Dans ce comité, il y eut quelques épines, comme la place des territoires sous tutelle. On était encore aux temps des Empires. Mais la tension principale opposait l'attention que l'Occident prêtait aux libertés à celle qui privilégiait les droits économiques et sociaux, manifestée par l'Est.



Musée du génocide à Phnom Penh (Cambodge).
© Arjun Purkayastha

Vous disiez « déclaration unique » ?

Dès le préambule, elle stipule le droit universel à la dignité humaine. Tel était notre objectif, après avoir vécu tous ces drames, d'Auschwitz à Hiroshima... Les États se sont retrouvés sous le leadership incontestable de Roosevelt dans une institution forte, affirmant les droits et libertés de la personne.

La Société des nations [ancêtre de l'ONU] avait pour but de préserver la paix, mais elle ne s'occupait pas des individus. Quant à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, elle visait à protéger le citoyen contre l'arbitraire du pouvoir royal. Toute l'idéologie des droits de l'homme était ainsi posée entre le pouvoir et ceux qu'il domine. Mais porter cette protection à un niveau international, et même universel, c'était très audacieux.

C'était la novation : nous sommes responsables de la dignité humaine et des droits de la personne. C'est le catéchisme de la démocratie. Autrement dit, on ne gouverne pas pour le plaisir du pouvoir, mais pour garantir l'exercice d'une société démocratique. Nous avons pu déclarer que les gouvernements pouvaient être tenus pour responsables des droits de leurs citoyens.

Nous avons affirmé la responsabilité universelle des droits de l'homme. Le mot « universelle » est évidemment fondamental.

Comment se fait-il que le régime khmer rouge ait pu siéger à l'ONU ?

Il n'y a pas eu de critères d'admission à l'ONU, comme ceux que les Européens imposent aujourd'hui aux nouveaux membres de l'Union Européenne. Les États, ●●●

••• devenus indépendants, étaient admis d'office. C'était inévitable, mais cela a eu des conséquences. Le pari de l'ONU était le suivant : il faut que les pays entrent et, une fois à l'intérieur, soient amenés à respecter les droits de l'homme.

Il y a donc un conflit, fondamental, entre la diplomatie de la paix et celle des droits de l'homme. On le voit encore aujourd'hui.

Ce sont des concessions faites à la coopération. Quand on parle d'une diplomatie des droits de l'homme, cela implique bien sûr de rendre les États consentants. La Déclaration n'est pas un traité contraignant, même s'il y eut ensuite les deux pactes qui, eux, sont des instruments juridiques ratifiés par les États [ndlr. le pacte portant sur les droits civils et politiques et celui portant sur les droits économiques,

sociaux et culturels, adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1966]. On peut inciter les États à ratifier les pactes, on peut leur dire : attention! on va vous mettre en accusation devant la Commission des droits de l'homme. Mais il n'y a pas eu d'exclusion, excepté le cas de l'Afrique du Sud pour l'apartheid. On peut être tenté de le faire aujourd'hui pour le Soudan, au risque de rendre plus difficile la conciliation.

Certains dénoncent dans la rhétorique des droits de l'homme des valeurs proprement occidentales.

Les droits de l'homme sont inaliénables et indivisibles. Il faut absolument réagir contre le relativisme. On ne peut exciper de différences culturelles pour les nier. Du reste, les pays occidentaux peuvent être tout aussi coupables, voyez les prisons de

Guantanamo et d'Abou Ghraïb. Ce n'est pas parce qu'elles sont occidentales qu'elles sont moins responsables. Il faut rester fidèle au principe d'universalité, c'est fondamental.

On peut se demander si la Déclaration aurait aujourd'hui une chance d'être adoptée comme elle l'a été en 1948.

Rien ne s'y prête. Le choc qu'avait constitué la seconde guerre mondiale a permis cette ambition si radicale. Cependant, nous pouvons avoir demain un choc comparable, notamment celui sur la question de la préservation de la planète. Ou d'une financiarisation folle de l'économie. Avec l'effroi devant la dégradation de la situation, un texte de même portée, sur l'environnement par exemple, peut avoir les mêmes chances de succès. Alors qu'il y a soixante ans, on n'était pas prêt. ■

Hommage à Jeanne Hersch (1910-2000)

À l'occasion du 20^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1968), Jeanne Hersch, première Directrice de la Division de la philosophie à l'UNESCO, a dirigé la publication d'un ouvrage fondamental intitulé « Le Droit d'être un homme », recueil de textes provenant de différentes traditions culturelles du monde.

À ses yeux, le concept des droits humains, s'il n'est pas universel, répond à un besoin exprimé dans toutes les cultures et dans toutes les langues depuis que les sociétés humaines existent. Jeanne Hersch appelle ainsi avec force à ne pas se résigner face aux humiliations faites aux droits humains partout dans le monde.

Pour elle, les droits humains n'ont pas d'ancrage aussi marqué que leurs critiques voudraient trop souvent le faire croire : il n'est pas question d'un surgissement inédit et pionnier, occidental et « libéral » daté uniquement du 18^e siècle.



Jeanne Hersch, première Directrice de la Division de la philosophie à l'UNESCO.
© DR

L'INSOUTENABLE POIDS DE L'ABSENCE

L'exposition « Absences » du photographe argentin Gustavo Germano explore l'univers des victimes de la « guerre sale » en Argentine (1976-1983). Les photos sont présentées par paires : une ancienne et une récente. Sur la nouvelle, une personne manque. Disparue à jamais. Sans laisser de trace.

Gustavo Germano répond aux questions de Lucia Iglesias et Casey Walther (UNESCO).



Votre exposition traite de la répression en Argentine. Pourquoi était-il si important de revenir sur ces violations des droits de l'homme, au lieu de laisser en paix ces douloureux souvenirs comme le suggèrent certains ?

Pour moi, la plus grave des atteintes aux droits de l'homme est celle qui émane de l'État, lorsque c'est l'État qui exerce la terreur et devient l'instrument d'une répression illégale en recourant à des méthodes aussi perverses que la disparition forcée des personnes. Un tel comportement a des répercussions sociales : il engendre dans un premier temps la peur et

l'incertitude, puis le sentiment de ne jamais pouvoir faire son deuil.

Mon but était donc de montrer qu'il y a eu des disparitions forcées en Argentine, mais aussi de faire prendre conscience du temps qui s'est écoulé depuis. J'ai voulu traduire cette double pression du temps : celle des années de souffrance endurées par les survivants qui ont perdu des personnes chères, et celle du temps qui s'en est allé définitivement pour les disparus, parce qu'ils n'ont pas eu la possibilité de vivre leur vie. Lorsque je réfléchissais au concept de l'exposition, j'ai pensé qu'il serait

intéressant de montrer le vieillissement des survivants. C'est ce rapport humain fondamental au temps que le terrorisme d'État a détruit.

Comment s'est déroulé votre travail avec les proches des disparus ?

À chaque fois, il y a eu des moments où des liens réels ont été tissés et où les personnes photographiées ont revécu les circonstances de la photo originale. Ce fut l'occasion d'un véritable voyage dans le passé, en même temps que d'un regard sur l'avenir. Certains n'étaient jamais retournés sur les lieux où ils avaient

...



... été photographiés. Consciemment ou instinctivement - je ne sais pas -, ils m'ont tous accordé leur entière confiance. Je pense que cela se voit sur les photos. Personnellement, je me sens plein d'humilité d'avoir pu servir d'intermédiaire pour qu'ils aient la possibilité de dénoncer ces crimes, et d'avoir fourni l'occasion de montrer ce qui s'est passé. Je pense aussi que, même si mon intention n'était pas autobiographique, le fait d'avoir moi-même perdu quelqu'un de ma famille de la même façon m'a

rapproché de ces gens, avec qui je partage un sentiment de fraternité. Ce projet a aussi permis à ma propre famille d'évoluer.

Où en est-on actuellement en Argentine quant à la reconnaissance de ces crimes ?

Les lois qui, jusqu'à une époque récente, empêchaient de poursuivre les responsables ont été abolies. On commence donc enfin à les traîner devant la justice. Pour se défendre, ils évoquent la prescription ou

arguent que, vu leur âge, ils ne devraient être jugés qu'après leur mort. Il y a cependant eu quelques condamnations, dont on ne peut que se féliciter. C'est la raison pour laquelle je m'efforce, à travers cette exposition, d'attirer l'attention du public sur ce sujet.

En 1999, l'UNESCO a décerné son Prix de l'éducation pour la paix aux Mères de la Place de Mai, une association de femmes dont les enfants ont disparu durant cette période. ■

La mémoire et l'histoire

Rechercher la sanction du passé est affaire de mémoire et d'histoire. Les gens pensent généralement que l'histoire est la simple mise en forme de la mémoire, or il n'en est rien. L'histoire répond à une tout autre logique, et doit donc être distinguée de la mémoire.

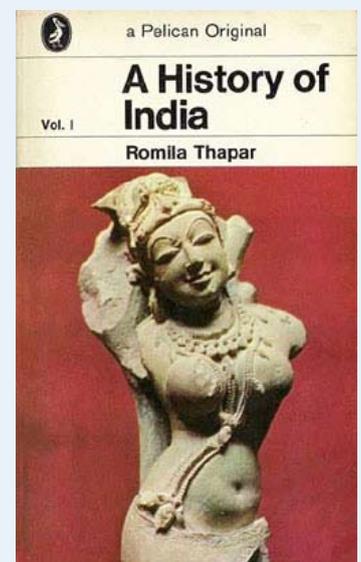
La mémoire est d'abord l'affaire de l'individu, mais lorsqu'elle est récupérée par un groupe, elle est reformulée en mémoire collective. La mémoire collective n'est donc pas un phénomène spontané. La mémoire des uns peut évoquer la mémoire des autres et trouver aussi un écho dans celle d'autrui. Mais la réunion de toutes ces mémoires est un acte délibéré.

L'histoire, par définition, n'a rien de personnel : elle obéit à des règles formelles, qui permettent d'arriver à certaines conclusions. C'est le résultat d'un processus bien défini qui suit différentes étapes, où les données sont textuelles et où l'on s'appuie sur des documents écrits – un processus parfaitement balisé. Les choses sont un peu plus ambiguës en archéologie, par exemple, dans la mesure où on a affaire à des objets, que l'archéologue doit donc interpréter. Or ces objets disent très peu de chose, et l'archéologue a fort à faire pour leur trouver une signification. C'est d'ailleurs finalement ce qui se passe avec les données textuelles, dans la mesure où l'historien doit interpréter les textes pour en tirer le maximum d'informations.

Là où il devient plus difficile d'opérer la distinction entre mémoire et histoire, c'est lorsque celle-ci est orale. Les données sont alors conservées dans la mémoire et leur traitement devient plus ardu.

Le rôle de la mémoire est capital lorsqu'il s'agit de se souvenir de ce qui se rapporte aux droits de l'homme, pour la bonne raison que certains droits sont fondamentaux, et doivent être réitérés à chaque génération. La mémoire relative à des événements impliquant les droits de l'homme est particulièrement cruciale. Mais elle peut être malmenée, lorsque certains prétendent par exemple rectifier les erreurs du passé. On fait alors appel à un genre de mémoire qui diffère totalement de celle qui se rapporte aux droits de l'homme, et les résultats sont tout autres.

Romila Thapar



Couverture du livre « Histoire de l'Inde » de Romila Thapar. © DR

LES IDÉOLOGIES AUX PRISES AVEC L'HISTOIRE

Une voix de femme s'est élevée au début des années 2000 contre le fondamentalisme hindou prônant la supériorité aryenne. Et elle a eu gain de cause. Son nom : Romila Thapar. La célèbre historienne indienne explique ici comment les identités imaginaires fondées sur des arguments pseudo-historiques affectent les droits de l'homme.

Professeur émérite à l'Université Jawaharlal Nehru de New Delhi, Romila Thapar est l'une des plus grandes spécialistes mondiales de l'Inde ancienne. Sa grande oeuvre, *A History of India, Volume 1*, ne cesse d'être rééditée depuis sa parution en 1966. Romila Thapar, qui jette un regard neuf sur les textes indiens anciens, a enseigné dans des établissements prestigieux : Oxford, Cornell, Collège de France (Paris), Université de Londres. Elle a participé aux débats sur la vérité historique, l'identité politique et la réforme de la société qui agitent son pays.

Propos recueillis par **Shiraz Sidhva**, journaliste indienne.



Vedic.com. © Textes védiques.



Romila Thapar dirige la première Chaire Kluge sur les pays et les cultures du Sud (en 2004). © John Harrington

Vous vous êtes élevée contre la tentative du Bharatiya Janata Party (BJP), au pouvoir de 1998 à 2004, de mettre l'histoire au service du nationalisme religieux. Il a alors été question de réécrire les manuels indiens. Quelle implication cette réécriture de l'histoire pour soutenir l'idéologie

récente a-t-elle sur les droits de l'homme ?

Une précision, d'abord : mon opposition était dirigée contre le gouvernement du BJP et l'interprétation historique du Hindutva, non contre d'autres gouvernements de l'Inde. Le lobby pro-Hindutva favorable à la modification des manuels d'histoire prône un ultra-nationalisme hindou de droite – souvent qualifié de « fondamentalisme hindou » – et s'efforce de propager le révisionnisme dans les écoles et le discours politique. L'organisation-mère, le Rashtriya Swayamsevak Sangh (RSS), a un programme politique clairement fondamentaliste. Le RSS et son bras politique, le Bharatiya Janata Party (BJP), ont écarté les laïcs modérés du pouvoir en

exploitant le sentiment nationaliste des Hindous. Le RSS a été impliqué ces vingt dernières années dans plusieurs incidents retentissants à base de violence religieuse.

La controverse dont j'ai fait l'objet portait sur quelques manuels que j'ai rédigés pour les collèges, où j'évoque la vie des Aryens telle qu'elle transparaît dans les textes védiques. J'y ai mentionné, entre autres, que les premiers Indiens consommaient de la viande de boeuf : les références dans les Védas sont on ne peut plus claires, et d'ailleurs confirmées par les fouilles archéologiques. La droite hindoue chante les louanges des Aryens qu'elle considère comme la grande société modèle de l'Inde ancienne, et refuse tout jugement critique. Lorsqu'ils ont contesté mes propos, j'ai produit ●●●

... les documents prouvant qu'ils avaient tort. Ils ont rétorqué qu'il n'était pas question d'enseigner aux enfants que les Aryens consommaient du boeuf. Je leur ai répondu qu'il était historiquement plus juste d'expliquer aux élèves pourquoi on mangeait de la viande à ces époques reculées, et pourquoi on a décidé ensuite de l'interdire.

Si les attaques à mon encontre ont été virulentes, je n'ai pas été la seule à être visée. Nous étions six ou sept historiens à avoir signé les premiers manuels, sans oublier tous ceux qui s'étaient élevés contre les changements dans les programmes et la refonte des manuels par le gouvernement d'alors, sans la moindre consultation des autorités éducatives. Nous avons été accusés d'être des anti-hindous, et donc des anti-indiens, et donc des ennemis de la patrie, et donc des traîtres.

La suppression des passages problématiques et l'interdiction de débattre sur la question ont soulevé toute une controverse sur les droits des individus et l'éthique des institutions.

Il y a eu de vives réactions parmi les Indiens émigrés aux États-Unis lorsque la Bibliothèque du Congrès américain vous a nommée en 2004 à la tête de la première Chaire Kluge sur les pays et les cultures du Sud. Que s'est-il passé ensuite ? Les manuels ont-ils été révisés lorsque le Parti du Congrès a succédé au BJP à New Delhi ?

La Bibliothèque du Congrès a immédiatement rejeté la demande du lobby de l'Hindutva, et des Indiens vivant aux États-Unis, de revenir sur ma nomination, et ils ont fini par renoncer. Les coups de téléphone et les



Le temple hindou de Somnath restauré. © Flickr

courriers électroniques d'injures ont par contre continué sans relâche.

Lorsque le Parti du Congrès a retrouvé le pouvoir en 2004, il a décidé de se débarrasser de tous les manuels que nous avons publiés dans les années 1960 et 1970, et aussi de ceux qu'avait produit le BJP juste avant de perdre les élections. Une nouvelle série de manuels a été commanditée : ce sont ceux dont on se sert actuellement. Ils diffèrent des nôtres dans la mesure où ils tiennent compte des nouveaux centres d'intérêts de l'histoire en tant que discipline. Ils sont aussi plus modérés sur la question de l'Hindutva.

Ce qui me préoccupe, c'est ce qui se passera si le Bharatiya Janata Party gagne les prochaines élections dans 12 mois. Va-t-on assister à un nouveau changement de manuels ? Je pense à tous ces écoliers qui ont des examens à passer dans cette matière et ont grand besoin de leurs livres d'histoire.

A partir du moment où on tolère que le programme et les convictions d'un groupe religieux soient enseignés au sein des écoles de l'État, on ouvre

grand la porte à tout autre groupe qui voudra faire de même. En tant qu'enseignants, nous devons faire la distinction entre l'histoire, qui est capable, lorsqu'il le faut, de remettre en cause des connaissances établies, et la foi, qui va jusqu'à accepter les mythes. On ne peut pas mélanger les deux. La première relève de l'historien, la seconde appartient au prêtre.

Beaucoup d'atrocités commises dans le monde ces dernières années au total mépris des droits de l'homme ont recherché leur légitimité dans l'histoire, sous prétexte de corriger les erreurs du passé. Comment l'éviter ?

Aujourd'hui, les partis politiques s'appuient largement sur les idéologies et aussi sur l'histoire, car la politique se trouve de plus en plus sous l'influence des identités fictives, qu'elles soient raciales, religieuses ou que sais-je encore. En deux mots, on assiste à une construction d'identités. Celles-ci se projettent dans le passé, mais sont en réalité le pur produit des problèmes d'aujourd'hui. Et ces identités fictives entrant dans la composition des idéologies

...

suite à la page 12

ESPAGNE :

LE PACTE DU SILENCE

Près de 70 ans après la fin de la guerre civile, le nombre exact des victimes de la répression franquiste reste inconnu et des milliers de personnes ignorent encore où se trouvent les restes de leurs proches. Il n'y a eu ni recherche de responsabilités ni procès. Le pays commence seulement à se tourner vers cette partie de son passé.

Antonio González Quintana,

Président de l'association des archivistes espagnols dans la fonction publique.

Baltasar Garzón, juge de l'Audience nationale (une des plus hautes instances judiciaires de l'Espagne), a décidé en août d'ouvrir une enquête préalable en vue de localiser les disparus de la guerre et l'après-guerre civile. C'est une grande nouveauté dans ce pays, où ce phénomène, pourtant connu de tous, a été laissé dans l'oubli jusqu'à ce qu'il soit dénoncé par Amnesty International et d'autres organisations non gouvernementales en 2004.

Cela fait 30 ans que le dictateur Franco est mort et plus de 70 ans que la guerre civile est terminée, mais

nous ne connaissons toujours pas le nombre exact des victimes. Des milliers de personnes ne disposent d'aucune information fiable concernant le lieu où se trouvent les restes de leurs proches.

Contrairement à d'autres pays européens, sortis de régimes dictatoriaux à peu près à la même époque, l'Espagne n'avait entamé ni recherches de responsabilités ni procès. Les archives devaient contribuer au pacte du silence tacitement instauré par les acteurs politiques de la transition et consacré par la Loi d'amnistie de 1977. Tout en faisant sortir de prison

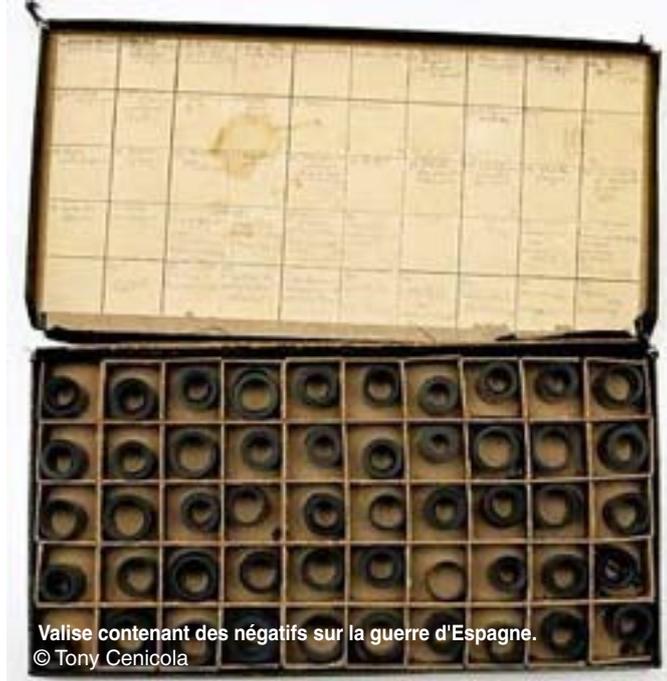
les opposants au franquisme et en permettant le retour des exilés, celle-ci dégagea néanmoins de toute responsabilité les militaires et hauts fonctionnaires du régime précédent ayant pu commettre toute sorte de délits.

En effet, beaucoup de fonds documentaires ont été détruits ou perdus,

tandis que d'autres sont restés inaccessibles pendant des décennies. Aujourd'hui encore, même si leur consultation n'est plus interdite au public, les principales sources d'information sur la répression franquiste sont presque inutilisables en raison de leur déplorable état de conservation. Plus grave encore : depuis 1977, aucun gouvernement n'a été capable de régler les archives de la justice militaire, qui se trouvent ainsi dans un complet vide juridique.

Connaître le passé

Mais l'Espagne ne pouvait pas rester longtemps en marge du mouvement universel engagé dans les années 1990 en faveur de la connaissance de la vérité sur les crimes de lèse-humanité. Ce mouvement a fait converger autour d'un seul axe de revendication la récupération de la mémoire et la recherche de la vérité et de la justice. Après l'expérience des Commissions Vérité, après la création en 1998 de la Cour pénale internationale, après les inculpations de Pinochet, ●●●



Valise contenant des négatifs sur la guerre d'Espagne.
© Tony Cenicola



Madrid, avril 1939 : manifestation à l'occasion de la fin de la guerre civile. © DR

••• ou des bourreaux argentins, ordonnées par le juge Garzón lui-même, des associations visant à restaurer la mémoire historique allaient voir le jour aux quatre coins de l'Espagne.

L'année 2006 a été déclarée « Année de la mémoire historique » par la Chambre des députés espagnole et la connaissance du passé a constitué l'un des axes d'action du gouvernement de Rodríguez Zapatero lors de son premier mandat (avril 2004 - mars 2008), au terme duquel a été promulguée la Loi de mémoire historique.

La mémoire historique, en dehors de la loi

Néanmoins, toutes les bonnes intentions exprimées par le nouveau gouvernement ne se sont pas traduites

par le développement de stratégies en matière d'archives. Seule la création en 2008 du Centre documentaire de la mémoire historique – qui a d'ailleurs suscité de vives polémiques et dont la structure et la nature ne sont pas encore clairement définies – est à inscrire parmi les mesures concrètes prises par le gouvernement espagnol dans ce domaine.

En revanche, les importants fonds documentaires militaires considérés comme secrets (contenant parfois des documents remontant à 1905, mais surtout une très abondante documentation sur la période 1936-1977) attendent toujours leur ouverture à la consultation. Quant aux archives des tribunaux militaires, elles ne pourront être exploitables que si on leur attribue un emplacement adéquat et qu'on charge un organisme de leur administration.

Par ailleurs, les Archives générales de l'administration et les Archives historiques nationales ne sont pas en mesure d'accueillir de nouveaux fonds documentaires, compte tenu de la saturation de leurs dépôts. Les maigres effectifs de leur personnel ne leur permettent pas non plus de relever les défis auxquels elles sont confrontées.

Plus que de déclarations sur l'importance de connaître la vérité sur notre passé, maintes fois utilisées comme une arme pour se différencier des adversaires politiques, l'Espagne a besoin de mesures concrètes en matière d'archives. Elle doit se doter d'une loi régissant l'accès à l'information et d'une loi qui définisse avec clarté le fonctionnement de son système d'archives, ainsi que les responsabilités et compétences relatives à son patrimoine documentaire. ■

suite de la page 10

••• politiques se trouvent rapidement aux prises avec l'histoire. Cet affrontement les amène aussi à forger le concept d'une supposée culture nationale, qui serait LA culture nationale par excellence. Celle-ci n'est jamais contestée, car celui qui ose le faire passe aussitôt pour un traître à la patrie. Et c'est généralement un trait unique et soigneusement choisi de la culture dominante qui est mis en exergue et poussé à l'extrême, encourageant l'exclusion potentielle d'une partie des citoyens pour des motifs religieux, raciaux ou linguistiques, ou tout autre trait identitaire disponible. Cela a évidemment des conséquences redoutables sur les droits de l'homme, en privilégiant certains groupes et certaines cultures au détriment de toutes les autres.

Mais n'est-il pas dangereux, pour les autorités au pouvoir, d'imaginer qu'elles puissent réécrire le passé ?

C'est pourtant une pratique courante. S'agissant de l'Inde, on a un bon exemple en 1992, lorsqu'une faction politique hindoue tenue par des responsables du BJP a démolé la mosquée de Babur, le Babri Masjid, un monument du XVI^e siècle, à Ayodhya, dans le nord du pays. Ils prétendaient venger l'attaque de Mahmud de Ghazni contre Somnath, un temple hindou, et pensaient revenir ainsi sur un préjudice passé.

Pour commencer, pourquoi attendre un siècle avant de passer à l'acte s'il s'agissait vraiment de se venger

de Mahmud de Ghazni ? Mais surtout, en quoi cela rectifie-t-il une erreur passée ? Quel a été le résultat de la destruction du Babri Masjid ? Cela n'a absolument rien changé à notre lecture de l'histoire. Ce que cela a provoqué, par contre, c'est un véritable massacre de musulmans dans l'État du Gujarat, et une longue série d'attentats à la bombe dans toutes les grandes villes du pays. Donc, si le point de vue défendu ici est qu'il faut corriger les erreurs du passé, ce n'est vraiment pas la bonne façon de procéder. Et c'est de toute façon un argument stupide, parce qu'on ne refait pas l'histoire. Il me semble bien plus important de rectifier les erreurs d'aujourd'hui, au lieu de ressasser celles d'hier. ■

LA QUATRIÈME DIMENSION

Je suis au service de ceux qui ont vécu dans les années 1600 et de ceux qui vivront en 2200, déclare Ian Wilson, Bibliothécaire et Archiviste du Canada. Il préconise la numérisation et l'accès libre aux archives, qui peuvent jouer un rôle capital dans la lutte contre les violations des droits de l'homme.

Ian Wilson, élu Président du Conseil international des archives (ICA) en juillet dernier, répond aux questions de Jens Boel, Chef archiviste à l'UNESCO.



Ian Wilson.
© V. Tony Hauser

Archives et droits de l'homme : c'était le thème de la Conférence internationale de la table ronde des archives (CITRA), qui s'est tenue sous votre présidence au Cap (Afrique du Sud), en 2003. Les archivistes ne devraient-ils pas laisser aux politiciens le soin de s'occuper des droits de l'homme ?

Le monde des archives n'est pas passif. Nous sommes de ceux qui sculptent la mémoire collective.

Au Cap, nous nous sommes intéressés aux liens entre les archives, les droits de l'homme et la protection des minorités. Nous avons eu le plaisir de rencontrer l'archevêque Desmond Tutu (Prix Nobel de la Paix, 1984), qui a déclaré que les archives sont un rempart de protection face aux atrocités que nous ne devons jamais oublier. Il en a fait l'expérience et est conscient du pouvoir absolu des archives.

Sous les anciens régimes autoritaires en Amérique du Sud, nos collègues ont lutté pour garder une trace des disparus, ces citoyens qui se sont rebellés contre le pouvoir en place et

ont tout simplement disparu de la surface de la Terre.

Des problèmes similaires existent aussi dans les pays démocratiques. Pendant des décennies, le gouvernement canadien a soutenu les « écoles résidentielles », des pensionnats tenus par les églises, visant à assimiler les enfants indigènes. Ces derniers ont perdu leur langue, leur culture, leur famille, leur identité. Par la suite le gouvernement a présenté ses excuses aux pensionnaires encore vivants et une Commission de vérité et de réconciliation a été mise en place. Les Archives canadiennes font tout pour rendre accessibles les documents concernant cette expérience traumatisante. Nous allons également travailler avec la Commission afin de sauvegarder les témoignages et documents apportés par les familles.

Pourquoi est-ce si important de se réconcilier avec un passé douloureux ?

Nous avons besoin d'apprendre. La société a besoin de se comprendre, de connaître ses forces et ses faiblesses, tout en essayant de relever les

nouveaux défis. Au Canada, nous essayons de bâtir une société véritablement multiculturelle, qui respecte et intègre toutes les cultures... Les archives concernant les écoles résidentielles ont été délaissées pendant des dizaines et des dizaines d'années. Personne n'y a jamais prêté attention. Et puis un jour, la société a mûri et a commencé à poser des questions.

Il y a une dynamique intéressante entre la société et la façon dont elle dialogue avec son passé. Les archivistes rendent ce dialogue possible et veillent à l'adoption d'une approche globale et systématique dans la préservation des archives.

Comment le Conseil International des Archives (ICA) doit-il soutenir les droits de l'homme ?

Notre organisation n'est pas vouée à faire du militantisme. Au Cap, néanmoins, nous avons essayé de faire passer un message sur la nécessité de soutenir nos collègues qui tâchent de préserver des archives sous des régimes politiques répressifs, dans des conditions très difficiles.



●●● Peut-être pourrions-nous faire appel à certains organes des Nations Unies qui pourraient nous aider et faire pression, pour attirer l'attention sur l'importance des archives. Peut-être pourrions-nous aussi examiner cette question avec Amnesty International.

Pensez-vous que l'ICA devrait prendre position quand les « droits fondamentaux aux archives » sont violés ? Dans le cas de destruction systématique d'archives ou de déni du droit d'accès aux archives pour les citoyens par exemple.

L'ICA pourrait mobiliser un des éléments clefs de son réseau : les associations professionnelles d'archivistes du monde entier. Elle pourrait jouer un rôle de surveillance, collecter les informations sur ce qui se passe et les transmettre aux associations professionnelles, tout en les conseillant sur la façon de communiquer avec les gouvernements nationaux et autres organismes impliqués. Tout cela dépend de la capacité et de la compétence. La capacité de l'ICA à mobiliser et à envoyer bulletins d'information et suggestions est limitée. Il y a les choses qu'on souhaiterait faire et les choses que l'on peut faire.

Quel est le rôle des archives et de leur gestion dans les sociétés en situation de conflit et de post-conflit ? Les problèmes de gouvernance et de construction des démocraties sont-ils des priorités pour l'ICA ?

Nous devons étudier comment agir efficacement. L'archiviste des États-Unis Allen Weinstein et moi-même avons déjà rendu visite à nos collègues en Israël et Palestine. Nous avons examiné de près l'importance

des archives communes pour développer la compréhension mutuelle des habitants de cette région qui connaît une situation très difficile.

Les besoins sont identiques des deux côtés. L'Autorité palestinienne et les Archives Israéliennes nous ont fait part de leur intérêt pour la formation d'archivistes et la numérisation des archives qui présentent un intérêt commun. Les Archives israéliennes ont fait preuve d'une grande générosité en exprimant leur souhait de numériser et faire partager un certain nombre d'archives héritées des Britanniques. Ils possèdent des données de recensement qui datent de l'Empire Ottoman ! Pourquoi ne les rendrait-on pas publics en les mettant en ligne ? Il y a en Israël des collections considérables de journaux palestiniens publiés entre 1920 et 1948, qui se trouvent dans des conditions épouvantables. Elles sont en train de s'abîmer et ont besoin d'être préservées. La communauté internationale peut intervenir dans ce genre de situation, mais dans des pays profondément perturbés comme l'Afghanistan et le Soudan, je ne suis pas sûr qu'il en soit de même.

Quel est le lien entre archives, vérité, mémoire et histoire ?

Selon moi, les archives constituent un matériau source fondamental, un moyen de communication entre les époques. Nous, les archivistes, permettons aux générations de discuter entre elles. Nous travaillons dans la quatrième dimension. Ce que nous préservons et entretenons, ce que nous héritons de nos prédécesseurs



Numérisation de manuscrits anciens dans le monastère de Gandan (Mongolie). © UNESCO/Dana Ziyasheva

et ce que nous ajoutons, tout cela fait partie du processus de communication. Chaque génération se pose des questions sur son passé, en fonction de ses préoccupations à l'égard de l'avenir. Pour moi, les archives touchent essentiellement au futur.

Les problèmes liés aux droits de l'homme sont actuellement très importants pour les sociétés. Je l'ai déjà dit : au Canada, par exemple, beaucoup d'archives sur les droits de l'homme sont restées sur des étagères pendant des dizaines d'années et personne ne les a jamais regardées. C'est seulement à partir du moment où la société a été prête à voir et à apprendre sur ce sujet qu'on a commencé à les utiliser.

La notion de vérité est problématique. On ne peut jamais documenter une société dans toute sa complexité et sa diversité pour obtenir la vérité totale.

Je pense que, somme toute, l'essence des archives réside dans le dialogue entre les générations. Le Canada compte actuellement 30 millions d'habitants, mais je suis au service de 300 millions de Canadiens. Je sers ceux qui ont vécu en 1600 et ceux qui vivront en 2200. ■

VERS UN PACTE INTERHUMAIN

Désenchantement démocratique et désespérance de la jeunesse africaine – tel est le diagnostic de Souleymane Bachir Diagne, philosophe sénégalais connu pour être toujours en quête d’alternatives. Il y oppose les notions de nouvelle frontière et de co-développement, préconisant la « cosmologie de l’émergence » comme manière de penser le monde.

Ancien vice doyen de l’Université Cheik Anta Diop à Dakar, Souleymane Bachir Diagne est aussi membre fondateur du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, le CODESRIA. Il occupe une chaire de philosophie des religions à l’Université Columbia à New York.



Bachir Diagne à l’UNESCO (2007). © UNESCO/Michel Ravassard

Souleymane Bachir Diagne répond aux questions de **Gabrielle Lorne**, journaliste à RFO-A.I.TV. Avec cet entretien le *Courrier s’associe* à la célébration de la Journée mondiale de la philosophie, célébrée le 20 novembre 2008.

Vous avez forgé récemment le concept « d’intensification urbaine ». Que signifie-t-il ?

À l’horizon de 2050, un Africain sur deux habitera en ville, si l’évolution des villes africaines maintient le rythme actuel. Or, l’urbanisation n’est accompagnée d’aucun élan industriel, susceptible d’offrir des perspectives d’avenir à ceux qui quittent les campagnes. Dans les pays européens, l’exode rural a été accompagné d’une révolution industrielle. Ceux qui arrivaient dans les villes venaient occuper des emplois, des positions, des postes créés par les industries. Ce n’est pas du tout le cas en Afrique.

Des millions de personnes s’entassent dans des bidonvilles, sur des terrains vagues, au petit bonheur la chance. Aucun plan d’urbanisme véritable ne

les précède : ni logement, ni eau potable, ni canalisation, ni électricité. Les habitats poussent de manière complètement chaotique.

L’expression « intensification urbaine » désigne à la fois la manière dont des gens qui arrivent des campagnes investissent cet espace nouveau, en y transposant leur propres modes de vie, et les transformations qui s’opèrent ainsi sur le plan des valeurs : la solidarité, le partage, la générosité, le sens du collectif, qui caractérisent notre mode de vie, se corrodent à grande vitesse.

Y voyez-vous des risques liés à la « sécurité humaine » ?

La « sécurité humaine »... C’est une bonne chose que cette notion émanant de l’UNESCO s’imprime dans les esprits, car la sécurité n’est pas

seulement liée à la lutte contre le banditisme ou le terrorisme, mais à l’existence en général, à l’avenir. Cependant, le sentiment le plus profondément ancré chez les jeunes Africains, c’est précisément l’incertitude totale de l’avenir. Il engendre la peur du lendemain, et cette peur peut engendrer à son tour une fragmentation ethnique ou religieuse. De plus, l’état de délabrement et de surcharge des institutions qui sont censées forger l’avenir, comme l’école ou l’université, participe de l’insécurité humaine et accroît le désenchantement démocratique.

Vous avez dit « désenchantement démocratique » ?

La question redoutable qui se pose aujourd’hui à nos sociétés, c’est : quel degré de pauvreté est compatible avec un développement ●●●

••• démocratique normal ? On prend souvent le Sénégal comme modèle de démocratie en Afrique. Il est vrai qu'on y organise des élections régulières, que le pouvoir en place reconnaît sa défaite et félicite le vainqueur. Mais est-ce que cela suffit ? Le niveau de pauvreté qui perdure produit une désespérance qui pousse des jeunes à se jeter littéralement à l'eau pour fuir.

Pendant longtemps, on a analysé l'émigration comme la recherche d'un mieux-être économique et social ailleurs. Ce qui est inquiétant aujourd'hui, c'est que tous savent que cet ailleurs n'est pas le paradis ! Ils le savent ! En revanche, ils savent aussi que là où ils vivent, c'est l'enfer. Quand la jeunesse d'un continent se met à penser que son avenir est ailleurs, cela doit interpeller.

L'idéal panafricain, que vous dites de retour, peut-il être un ressort contre cette désespérance ?

L'échec de l'État africain a déjà été pointé. L'État nation africain est beaucoup trop petit pour offrir un véritable espace à un développement. Donc l'idée d'une union africaine me semble bonne, car elle peut offrir des espaces plus larges, en décentralisant, en donnant une expression à toutes les différences, y compris les plus petites qui existent au niveau régional. L'Afrique intégrée peut faire pièce à la tendance à la fragmentation que l'on observe ici où là.

Le regroupement des États est la meilleure réponse à la désespérance de la jeunesse et à la pression extérieure de la mondialisation. C'est pourquoi j'utilise parfois l'expression très américaine de « nouvelle frontière ». Il faut bien imaginer pour la

jeunesse de notre continent quelque chose qui ressemble à des voies d'avenir.

Croyez-vous que la communauté internationale et les bailleurs de fonds peuvent penser qu'il est de leur intérêt d'aider cette intégration ?

Ces communautés extérieures se rendent bien compte que nous aider, c'est s'aider elles-mêmes. Nos émigrés sont leurs immigrants, après tout. Ces temps-ci on parle de nouveau du « co-développement ». Il serait temps de donner un peu de chair à ce concept. S'il consiste à saupoudrer d'un peu d'argent nos pays, c'est inefficace. En revanche, si on y met les mesures nécessaires pour nous aider à construire des espaces de développement viables, il prend tout son sens.

Les États africains et les États européens peuvent s'entendre pour affecter l'aide au développement à la constitution d'un espace physique de l'intégration. Ils peuvent se dire : construisons ensemble les infrastructures de développement et laissons le développement à l'initiative des populations. Voilà ce qu'aider signifie pour moi. Si les jeunes du continent sentent que cet espace existe et qu'il est offert à leur imagination, à leur esprit d'entreprise, on verra que leurs initiatives fleuriront.

Dans Signons la paix avec la terre (UNESCO, 2007), vous défendez la cosmologie de l'émergence. Comment faut-il l'entendre ?

La cosmologie de l'émergence signifie que le cosmos est vivant, qu'il évolue de façon continue. Cette théorie de l'évolution doit être une manière de penser le monde et nous-mêmes dans le monde. Elle peut nous

faire prendre conscience de notre responsabilité de faire advenir la Terre totale, qui est à la fois humanité et nature.

L'humain a conscience de la direction du monde, tandis que les autres êtres vivants subissent cette évolution. Puisqu'il a cette conscience, il est de sa responsabilité d'accompagner cette évolution, vers le positif, vers le développement durable. C'est une responsabilité dont il faut se pénétrer pour perpétuer le mouvement.

Vous proposez d'établir le pacte de notre responsabilité envers la nature dans un « pacte inter-humain ».

Je n'aime pas beaucoup l'expression contrat naturel ou avec la nature. La nature n'est pas un sujet de droit, on ne peut pas faire de contrat avec elle. C'est entre nous humains que nous contractons. Et notre devoir envers la nature, c'est un devoir d'humanité. C'est parce que nous sommes des humains, que nous avons le devoir de sauvegarder la terre pour les générations futures. Et être moderne, c'est adosser à une cosmologie toujours émergente, le travail politique d'approfondissement d'une société ouverte. ■



Couverture de « Signons la paix avec la terre » (UNESCO, 2007). © UNESCO

Hommage

RESTITUER À L'AFRIQUE SA DIGNITÉ

Le Professeur. C'est ainsi que l'appelaient affectueusement ses compatriotes. Son credo : « associer au maximum la science, la conscience et la vie » pour un « monde autre ». Son nom : Joseph Ki-Zerbo. Né à Toma (Burkina Faso) le 21 Juin 1922, il nous a quittés le 4 décembre 2006, à Ouagadougou.

Joseph Ki-Zerbo fut l'un des pères de l'historiographie africaine moderne, consacrée par la publication des huit volumes de l'Histoire Générale de l'Afrique (Éditions UNESCO, 1970-1990). Membre du comité scientifique international pour la rédaction de cet ouvrage collectif, Joseph Ki-Zerbo joua un rôle de premier plan dans cette entreprise pionnière.

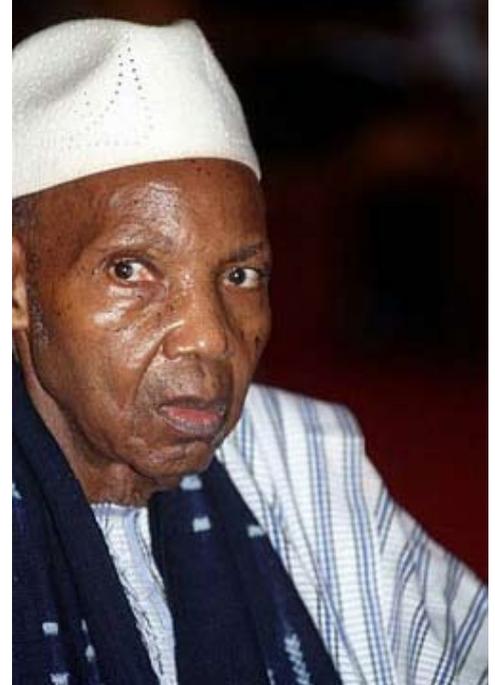
Doulaye Konaté, professeur à l'Université de Bamako et président de l'Association des historiens africains.

La majorité des pays africains a accédé à l'indépendance dans les années 60. Dans ce contexte, la décolonisation de l'histoire est apparue comme une nécessité. Des théories, comme celle du philosophe allemand Hegel, qui tenaient l'Afrique en marge de l'histoire (continent dit « ahistorique ») avaient largement influencé les approches eurocentristes du passé africain : l'histoire africaine était considérée comme un appendice de l'histoire européenne. Les traditions orales africaines, considérées comme de la « mémoire répétitive », peu fiables, ne pouvaient, selon les « fétichistes de l'écriture », servir de sources de l'histoire. On en oubliait même que l'Afrique n'était pas seulement un réservoir de traditions orales, mais qu'elle recelait de vieilles traditions d'écriture, en Égypte, mais aussi en Éthiopie, au Mali (Tombouctou), au Nigeria (Kano) ou en Tanzanie (Kilwa)... Joseph Ki-Zerbo a été, avec

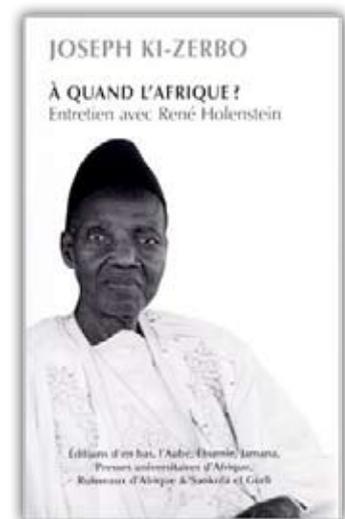
le Sénégalais Cheick Anta Diop, « le porte-drapeau » du combat pour la décolonisation de l'histoire africaine. Son rôle de leader intellectuel s'est avéré essentiel au sein de la génération dite de « 1956 » qui a construit bâti les fondations de l'histoire africaine « à partir de la matrice africaine », en la débarrassant des préjugés racistes. Rompant avec les anciennes approches et méthodes inaptes à restituer le passé du continent africain, le Professeur s'est efforcé à faire reconnaître la validité des traditions orales africaines comme sources de l'histoire, aux côtés des sources écrites et archéologiques. Il a remis en cause la notion de préhistoire qui désigne la période de l'évolution de l'humanité précédant l'écriture, riche en créativité notamment sur le continent africain. Il a dirigé le Volume I de l'Histoire générale de l'Afrique publiée par l'UNESCO (1970-1990) consacré précisément à la préhistoire

africaine, ainsi qu'aux problèmes de méthodologie.

Par ailleurs, son Histoire de l'Afrique Noire d'hier à demain (1972) constitue l'ouvrage phare d'une nouvelle approche de l'histoire africaine qui tente d'identifier les « processus internes et externes »



L'historien Joseph Ki-Zerbo. © Le Soleil



Couverture du livre « À quand l'Afrique ? » de Joseph Ki-Zerbo. © DR

... à l'Afrique pouvant expliquer l'évolution du continent sur la longue durée.

L'historien dans la cité

L'œuvre intellectuelle de Joseph Ki-Zerbo ne saurait s'analyser en dehors de son engagement politique qui remonte à ses jeunes années d'étudiant durant lesquelles il a participé à la création de différents mouvements dont le Mouvement de Libération nationale (MLN, 1958) en faveur de l'indépendance et de l'unité du continent. Panafricaniste convaincu, compagnon du Ghanéen N'Krumah et du Congolais Patrice Lumumba, il s'est attaché sa vie durant à traduire ses convictions en actes. C'est dans cet esprit qu'a été créée l'Association des historiens africains, dont il a été cofondateur et président de 1972 à 2001. Engagé dans la défense de la dignité humaine, il était sur tous les fronts où celle-ci était en cause.

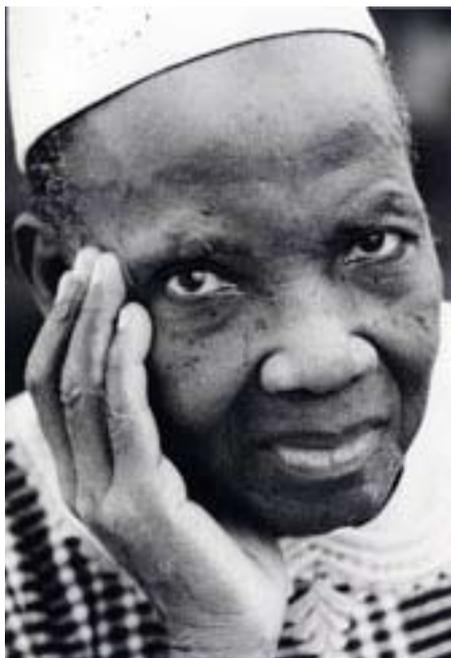
Pour Joseph Ki-Zerbo le « vrai historien c'est l'intellectuel dans la cité, l'intellectuel organique qui a partie liée avec son milieu tout en gardant un minimum de distance, sans laquelle il ne serait que partisan ». Ses analyses éclairantes sur les grands défis de notre temps : développement, mondialisation, éducation, environnement, identités ont donné lieu à des de nombreux ouvrages aux titres évocateurs dont : *Éduquer ou périr* (1990), *La natte des autres* (1992), *À quand l'Afrique ? La science et la sagesse qui imprègnent l'ensemble de son œuvre lui confèrent une portée universelle. Elle procède d'un humanisme qui puise dans les valeurs profondes de l'Afrique et*

Le professeur

Premier africain agrégé d'histoire en 1956, Joseph Ki-Zerbo a eu une longue carrière d'enseignant qui l'a conduit de la France au Sénégal, puis en Guinée, avant de retourner en Haute-Volta (ancien nom du Burkina Faso) en 1959, où il a exercé d'importantes responsabilités dans le secteur de l'éducation et de la culture : Directeur général de l'Éducation nationale, Président de la commission nationale de son pays pour l'UNESCO, inspecteur général d'académie... Ses cours et conférences dans de nombreuses universités et divers fora à travers le monde ont contribué à la formation de nombreux cadres africains et à assurer une « présence africaine » dans le débat intellectuel sur les grands défis de la fin du 20^e siècle.

Joseph Ki-Zerbo a également contribué largement à une certaine intégration de l'enseignement supérieur en Afrique, notamment à travers la création du CAMES (Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur) dont il est cofondateur et le premier Secrétaire général. Cette institution interafricaine assure l'harmonisation des programmes d'enseignement et élabore des critères communs pour la promotion de la carrière des enseignants du supérieur, participant ainsi à la mutualisation des ressources humaines et des savoirs des pays membres.

D.K.



Le Professeur. C'est ainsi que l'appelaient affectueusement ses compatriotes.
© Right Livelihood Award Foundation Archive

qui invite à une altérité (celle qui n'aliène pas) pour bâtir un « monde autre » fait de solidarité et de respect mutuel.

En 2004, Dany Kouyaté a réalisé un film documentaire sur Joseph Ki-Zerbo avec la participation de ce dernier. « Identités et identité pour l'Afrique » est disponible au Centre d'Etudes africains pour le Développement africain (CEDA) créé par Joseph Ki-Zerbo en 1980. ■

Le mois prochain

LE COURRIER DE L'UNESCO FÊTE SES 60 ANS

Le mois prochain, le *Courrier de l'UNESCO* s'associe à la commémoration du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948). Par le biais de la mémoire, notre dossier contribuera à la réflexion sur les défis liés aux droits de l'homme et les obstacles qui en empêchent la jouissance.



La une du premier numéro du *Courrier de l'UNESCO*, publié en février 1948. © UNESCO

Le Courrier de l'UNESCO est publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
7, place de Fontenoy – 75352 Paris 07 SP, France

Renseignements par courriel : courier.unesco@unesco.org

Directeur de la publication : Saturnino Muñoz Gómez

Editeur pour le français : Agnès Bardon

Editeur pour l'espagnol : Araceli Ortiz De Urbina

Editeur pour le russe : Katerina Markelova

Photos : Fiona Ryan

Plateforme web : Stephen Roberts, Fabienne Kouadio, Chakir Piro

Rédacteur en chef : Jasmina Šopova

Editeur pour l'anglais : Cathy Nolan

Editeur pour l'arabe : Bassam Mansour

Editeur pour le chinois : Weiny Cauhape

Maquette : Marie Moncet

Les articles et photos sans copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés du nom de l'auteur et de la mention « Reproduit du *Courrier de l'UNESCO* », en précisant la date.

Les articles expriment l'opinion de leurs auteurs et pas nécessairement celle de l'UNESCO.

Les frontières sur les cartes n'impliquent pas reconnaissance officielle par l'UNESCO ou les Nations Unies, de même que les dénominations de pays ou de territoires mentionnés.

ISSN 1993-8616